



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 6 décembre 2023

N° d'affaire : 2023.RRGR.263

Motion n° 194-2023

Garantir pour les 8 communes de la couronne de Moutier – et cas échéant pour les parents minorisés – la possibilité de pourvoir à la scolarisation des élèves du degré secondaire I dans une école du canton de Berne. Motion ayant valeur de directive

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Chiffre 1 de la motion: Adoption

Chiffre 1 de la motion: Adoption et classement

Chiffre 2 de la motion: Rejet sous forme de postulat

Berne, le 6 décembre 2023

Au nom du Grand Conseil



Francesco M. Rappa
Président

Patrick Trees
Secrétaire général